

# 5ème Concours international d'art oratoire en français

## Règlement

L'Institut français du Chili, la Représentation Wallonie-Bruxelles au Chili (Ambassade de Belgique), l'Ambassade de la République d'Haïti au Chili, l'Institut français d'Argentine et l'Ambassade de Belgique à Buenos Aires, en partenariat avec l'Ambassade d'Haïti en Argentine, l'Alliance Française de Concepción, le Lycée Charles de Gaulle de Concepción; le Collège La Girouette et l'Université de Concepción-UDEC, organisent le **Concours international d'art oratoire en français 2024**. Ce concours, ouvert à l'Argentine, au Chili et à l'Uruguay, a pour objectif de valoriser la capacité à s'exprimer sur un sujet imposé, l'art de convaincre et d'émouvoir son auditoire.

### Le concours se déroulera en plusieurs étapes

1. Lancement de l'appel à candidatures: **lundi 3 juin 2024**
2. Réception des vidéos de candidatures: **jusqu'au 30 juin 2024** (23h59, heure de Santiago du Chili)
3. Annonce des finalistes : **17 juillet 2024**
4. Formation en présentiel des finalistes et annonce des sujets de la finale : **31 août et 1er septembre 2024**
5. Finale : **5 octobre 2024**

### Article 1 : Définition

Le concours international d'art oratoire en français est une initiative de l'Institut français du Chili, la Représentation Wallonie-Bruxelles au Chili (Ambassade de Belgique), l'Ambassade de la République d'Haïti au Chili, l'Institut français d'Argentine et l'Ambassade de Belgique à Buenos Aires, visant à promouvoir la culture et de la langue françaises.

## **Article 2 : Comités de sélection**

**Présélection:** la présélection sera assurée par le comité d'organisation, composé de membre de l'Institut français du Chili, la Représentation Wallonie-Bruxelles au Chili (Ambassade de Belgique), l'Ambassade de la République d'Haïti au Chili, l'Institut français d'Argentine et l'Ambassade de Belgique à Buenos Aires.

**Finale:** le jury sera composé de personnalités francophones compétentes dans divers domaines relatifs à l'art oratoire.

## **Article 3 : Candidats**

Ce concours est ouvert :

- **pour le Chili**, à tout locuteur de français (niveau avancé, équivalent B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues, sans nécessité de certification) résidant au Chili, sans distinction de nationalité, à partir de 17 ans révolus au 3 juin 2024.
  
- **pour l'Argentine**, à tout locuteur de français (niveau avancé, équivalent B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues, sans nécessité de certification) résidant en Argentine, sans distinction de nationalité, à partir de 18 ans révolus au 3 juin 2024 et jusqu'à 35 ans révolus à cette même date.
  
- **pour l'Uruguay**, à tout locuteur de français (niveau avancé, équivalent B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues, sans nécessité de certification) résidant en Uruguay, sans distinction de nationalité, à partir de 18 ans révolus au 3 juin 2024.

### **Restrictions :**

Par souci de transparence, les membres du comité organisateur du concours ne sont pas autorisés à participer.

Les trois gagnants du concours 2018, 2021, 2022 et 2023 ainsi que les finalistes du concours 2022 et 2023 ne sont pas autorisés à participer au concours 2024.

Dans le cadre du concours, au moins 6 places seront attribuées à des participant.es résidant au Chili, 3 places au maximum à des participant.es résidant en Argentine et 1 place au maximum à un.e participant.e résidant en Uruguay.

## **Article 4 : inscriptions à la présélection et modalités de participation**

L'inscription au concours est rendue effective par la validation du formulaire de candidature en ligne **au plus tard 30 juin 2024, 23h59** (heure de Santiago, Chili). Le formulaire sera complété avec des informations personnelles et de contact ainsi

qu'un lien de téléchargement (de type Wetransfer, vidéo privée YouTube, drive...) de la vidéo de présélection. Dans cette vidéo, le candidat sera filmé ou se filmera dans l'exécution d'un monologue en français répondant à la thématique : **«Apprendre, pratiquer, se dépasser?»**.

La vidéo aura une durée maximale de 3 minutes et **ne doit pas être éditée**. Ne seront acceptées qu'une seule vidéo par candidature, et une seule candidature par candidat.

Lien de candidature : <https://forms.gle/D8kpeHAVRrZD9rjR7>

### **Article 5 : Formation**

Le **17 juillet 2024** sera annoncée la liste des 10 finalistes. Ces derniers participeront à une formation sur l'éloquence le **31 août et le 1er septembre 2024** à Santiago.

- **Pour les participants résidant au Chili** (hors de la Région Métropolitaine uniquement), le transport national depuis l'aéroport/le terminal de bus ou de train le plus proche du lieu de résidence jusqu'à l'aéroport/le terminal de bus/train de Santiago sera pris en charge par le comité organisateur au Chili.
- **Pour les participants résidant en Argentine**, le transport de l'aéroport le plus proche du domicile jusqu'à Santiago, pour réaliser la formation et participer à la finale, sera pris en charge par l'Institut français d'Argentine.
- **Pour les participants résidant en Uruguay**, le transport depuis l'aéroport de Montevideo jusqu'à Santiago, pour réaliser la formation et participer à la finale, sera pris en charge par la Représentation Wallonie-Bruxelles.
- Le voyage du candidat se fera sous sa propre responsabilité, et le candidat devra disposer des documents de voyage nécessaires à son entrée sur le territoire chilien ainsi que d'une assurance voyage valide pour le Chili (dans le cas des candidats en provenance d'Argentine, cette assurance est comprise dans le billet d'avion). Les démarches consulaires éventuelles et frais qui pourraient y être associés sont à la charge du candidat.
- L'hébergement des finalistes non-résidents de la Région Métropolitaine (autres régions du Chili, Argentine, Uruguay) sera pris en charge par le comité organisateur du Chili pour réaliser la formation et participer à la finale prévue à Santiago.

La participation en présentiel à la formation conditionne la participation à la suite du concours. Les candidats qui seraient dans l'impossibilité de participer à la formation seront éliminés du concours, sauf en cas de force majeure, appréciée par le comité

organisateur. En cas d'élimination d'un finaliste pour impossibilité de participer à la formation, le candidat suivant sur la liste d'attente de la présélection sera appelé à prendre sa place à la formation et dans le concours.

### **Article 6 : Finale**

Les sujets destinés à la finale seront révélés lors de la formation à Santiago. Le thème général de la finale est : «**Créer en français, refaire le monde ?** ». La finale aura lieu en présentiel à Santiago le **samedi 5 octobre 2024**, selon les mêmes conditions que la formation (article 5).

### **Article 7 : Critères d'évaluation pour toutes les phases de sélection**

Le jury fondera sa décision sur les critères suivants

Traitement du sujet	Le sujet est bien traité et s'appuie sur des illustrations précises et détaillées, argumentaire convaincant.
Qualités rhétoriques	Capacité à convaincre ; utilisation de figures de style, de citations, propos structurés.
Qualité de l'expression orale	Grammaire; vocabulaire; élocution ; spontanéité (le texte n'est pas lu).
Présence scénique	Placement de la voix et du corps ; gestuelle; occupation de l'espace; respect des silences et variation du rythme ; recours à la dramatisation.
Respect des consignes	Temps de la prestation; respect de la thématique.

## **Article 8 : Prix**

**1er prix** : 1 billet d'avion Santiago/Buenos Aires/Montevideo – Paris - Santiago/Buenos Aires/Montevideo<sup>1</sup>, offert par l'Institut français du Chili (selon pays de résidence du participant).

**2ème prix** : cadeau d'une valeur équivalente à un montant de 300.000 pesos chiliens (environ 300 euros au taux du 18/04/2024)

**3ème prix** : cadeau d'une valeur équivalente à un montant de 200.000 pesos chiliens (environ 200 euros au taux du 18/04/2024)

**Prix coup de cœur du public** : lot de reconnaissance

Tous les finalistes recevront un lot de reconnaissance pour leur participation.

## **Article 9 : Droits à l'image et droits d'auteur**

L'inscription implique l'autorisation automatique de la part des candidats inscrits à ce que le texte de leur discours, leur enregistrement sonore, les vidéos ou les photos prises lors de leurs prestations puissent faire l'objet d'une communication par les organisateurs à des fins promotionnelles. Pour les candidats mineurs, cet accord devra être donné par les parents ou le(s) tuteur(s) légaux.

## **Article 10 : Sponsors**

L'entreprise *Île de France Savencia* et la *Librairie Le Comptoir* sont sponsors du concours 2024.

## **Article 11 : Acceptation du règlement**

Le jury est souverain et ses décisions ne pourront être contestées. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ce concours en cas de force majeure et de refuser l'inscription d'un.e candidat.e en cas d'information non avérée renseignée dans le formulaire. L'inscription à ce concours (cf.3) implique l'acceptation pure et simple du règlement.

---

<sup>1</sup> Le billet d'avion en classe économique doit être acheté par les services de l'Institut français au plus tard **le 30 novembre 2024, pour un voyage entre le 15 décembre 2024 et le 30 novembre 2025**. Le billet d'avion est intransférable. L'Institut français du Chili ne prend en charge aucune autre dépense. Les frais de transports nationaux, d'hébergement, de visa, de restauration et d'assurance, ainsi que toute autre dépense liée au voyage, sont exclusivement à la charge du.de la gagnant.e. Le.La gagnant.e devra être majeur.e à la date du voyage. L'ensemble des démarches administratives et des coûts liés à l'obtention du visa Schengen en vue du voyage en France sont **entièrement et exclusivement** à la charge du.de la gagnant.e.